

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom commercial : InsulGrip® Adhesive

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville  
Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80217-5108  
Téléphone : +1-303-978-2000  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.  
Adresse : 5301 42 Avenue  
Innisfail, AB Canada T4G 1A2  
Téléphone : +1-303-978-2000  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs  
Restrictions d'utilisation : Pour usage industriel seulement.  
Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Éléments étiquette SGH**

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Mélange

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Anhydride maléique polymérisé avec le styrène	9011-13-6	>= 5 - < 10
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	>= 1 - < 5
Urée	57-13-6	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

	et aux consignes de sécurité.
En cas d'inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 minutes.
En cas de contact avec les yeux	: Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste. Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Inconnu.
Protection pour les secouristes	: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction Mousse Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Produits de combustion dangereux	: oxydes de carbone styrène oxydes d'azote
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Méthodes et matières pour le	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

confinement et le nettoyage      agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Conditions de stockages sûres	: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.
Matières à éviter	: Pas de matières à signaler spécialement.
Température d'entreposage recommandée	: 5 - 50 °C / 5 - 50 °C
Durée de l'entreposage	: 12 Months
D'autres informations sur la stabilité du stockage	: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et frais. Ne pas congeler.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	TWA	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m3	CA BC LEP
		LMPT	0.5 ppm 3.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m3	ACGIH
Urée	57-13-6	TWA	10 mg/m3	US WEEL

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains Matériau	: Gants de protection
Remarques	: Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	: liquide visqueux
Couleur	: ambre, brun
Odeur	: type amine
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 6.5 - 7.5
Point/intervalle de fusion	: non établi(e)
Point/intervalle d'ébullition	: non établi(e)
Point d'éclair	: > 93 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: env. 1.12 (21 °C) (Eau = 1,0)
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 1,700 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Acides forts et bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme :

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

oxydes de carbone  
oxydes d'azote  
Ammoniaque  
styrène

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****2,2',2''-Nitrolotriéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 6,400 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**Urée:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 14,300 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Composants:****Anhydride maléique polymérisé avec le styrène:**

Résultat: irritant

**Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****Anhydride maléique polymérisé avec le styrène:**

Résultat: irritant

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

**STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**Composants:****Anhydride maléique polymérisé avec le styrène:**

Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Appareil respiratoire  
Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Système nerveux central  
Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****Urée:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 24 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412

**Persistante et dégradabilité****Composants:****2,2',2"-Nitrilotriéthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****2,2',2"-Nitrilotriéthanol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -2.3 (25 °C / 25 °C)

**Urée:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < -1.73 (22 °C / 22 °C)  
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

des substances de la catégorie I  
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.  
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Les emballages qui ne peuvent être réutilisés même après nettoyage doivent être éliminés ou recyclés conformément aux réglementations fédérales, nationales et municipales.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Liste TSCA**

- TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : La ou les substances suivantes sont assujetties à une nouvelle règle d'utilisation importante :  
Liste de Produits Chimiques : 2,2'-(Ntrosomino)biséthanol

- Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

<b>SARA 311/312 Dangers</b>	:	Pas de risque selon SARA
<b>SARA 302</b>	:	Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.
<b>SARA 313</b>	:	Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur la qualité de l'air**

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Urée	57-13-6	1 - 5 %
------	---------	---------

**US. Loi de Massachusetts sur le Droit à l'Information (Appendix A to 105 Code of Massachusetts Regulations Section 670.000)**

2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6
2,2'-(Ntrosomino)biséthanol	1116-54-7

**US. Pennsylvanie: Loi sur le Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (34 Pa. Code Chap. 301-323)**

Eau	7732-18-5
Anhydride maléique polymérisé avec le styrène	9011-13-6
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6
Ammoniac, solution aqueuse	1336-21-6
Méthanol	67-56-1

**Prop. 65 de la Californie**

**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Styrene, 2,2'-Iminodiéthanol, 2,2'-(Ntrosomino)biséthanol, Plomb, nickel, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Méthanol, Plomb, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Limites d'exposition permises pour les contaminants chimiques de la Californie**

2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6
---------------------------	----------

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.
------	--

DSL	: En conformité avec les inventaires
-----	--------------------------------------

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Date de révision : 02/03/2025

**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC LEP	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
US WEEL	: USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC LEP / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
US WEEL / TWA	: 8-hr TWA

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de

**HVAC Equipment Insulation Adhesive**

Version 6.0

Date de révision 02/03/2025

Date d'impression 02/03/2025

décomposition auto-accélérante; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.